**Fiche synthèse**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom du document | Stratégie de l'électromobilité 2030 |
| Timing plan -document | 2018-2030 |
| Auteurs et départements concernés | Département du territoire (DT)  Office cantonal de l'environnement (OCEV)  Service de l’air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) |
| Contexte et enjeux | * Lutter contre pollution atmosphérique qui est à l’origine d’un grand nombre de maladies et de décès prématurés; * Lutter contre le bruit routier qui représente un fléau pour la qualité de vie et une menace pour la santé * S'affranchir de la dépendance aux énergies fossiles et de ses corollaires fluctuations du prix du baril de pétrole et du gaz |
| Chiffres clés | * Le trafic motorisé individuel représente près de 36.1% de l’énergie consommée, une énergie à 95% d’origine fossile en Suisse. * Le secteur des transports représente plus de 40% des émissions de CO2 à Genève. * Les coûts de la santé liés à la pollution de l'air sont de l’ordre de 4 milliards de francs par an en Suisse |
| Principaux objectifs visés | * Développement de l'infrastructure de recharge / bornes électriques |
| Actions envisagées | Le document ne précise pas d'actions/objectifs précis post-2020 concernant le développement de l'infrastructure de recharge sur le Canton |
| **Actions en lien avec le RTE** : projets DD, écologie, porteurs projets, communes envisagées | * Les communes sont appelées à soutenir l’électromobilité en installant des bornes dans leurs parkings et en transformant leurs flottes. |
| Lien avec l’employabilité : formation -création emploi | * Électriciens * Partenaires possibles: Fondation des Parkings (FdP), Services industriels (SIG), entreprises, commerces, propriétaires d'immeubles et de parkings |
| Remarques – | * L'enjeu de cette stratégie concerne principalement l'installation de borne de recharge électrique sur le canton. * Comme elle a été écrite en 2017, elle ne tient pas compte des études récentes concernant l'impact environnemental des véhicules électriques, ni de la probable interdiction de la vente de nouveaux véhicule thermique à l'horizon 2030 * Un groupe de travail a été constitué (avec notamment DT, DEE, DSPS, SIG, FdP, TPG) |
| Références à d’autres documents importants | * Motion 12.3652 « Elaboration d’un plan directeur pour un développement intelligent de l’électromobilité » de la Commission de l’environnement, de l’aménagement du territoire et de l’énergie du Conseil national (CEATE-N) * Stratégie énergétique 2050 (Suisse) * Stratégie de protection de l’air 2030 (Genève) |
|  |  |